

# PRÉPARATION AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS DE CATEGORIE C - SESSIONS 2023

## Concours d'Adjoint du Patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe

- Date limite d'inscription à la préparation : 12 mars 2021
- Date du test : 20, 21 ou 25 mai 2021

### PREPARER UN CONCOURS OU UN EXAMEN PROFESSIONNEL, UNE DEMARCHE EN 5 ÉTAPES

#### ÉTAPE 1 JE FAIS LE POINT SUR MON PROJET DE CONCOURS OU D'EXAMEN PROFESSIONNEL

Je me pose les questions suivantes :

- suis-je motivé pour m'engager à passer un concours ou un examen professionnel ?
- suis-je prêt à m'investir pleinement dans mon projet de formation tout en conciliant mon activité professionnelle et ma vie personnelle ?

Je me renseigne sur :

- les concours et examens auxquels je peux prétendre,
- les conditions requises pour s'inscrire,
- les annales et rapports de jury disponibles,
- les cadrages des épreuves : présentation et ou programme des épreuves,
- les préparations proposées par le CNFPT, sachant que celles-ci sont susceptibles d'être comptabilisées au titre du DIF,
- les tests d'accès préalables à ces préparations,
- mon évolution de carrière, une fois que j'aurai réussi mon concours.

#### VOUS TROUVEREZ DES OUTILS EN LIGNE SUR [WWW.CNFPT.FR](http://WWW.CNFPT.FR) / GEOLOCALISATION

##### PREMIERE COURONNE :

- des tests d'auto-évaluation portant sur votre motivation et vos connaissances sur les thématiques suivantes : les fondamentaux en français, mathématiques et physique,
- l'accès au Wikiterritorial, espace d'échanges et de partage d'informations des collectivités territoriales et de ressources liées aux dispositifs de préparation proposés (en téléchargement),
- le répertoire des métiers qui décline les activités et les compétences des 231 métiers territoriaux.
- des informations sur les formations, les parcours possibles et les dispositifs de préparations proposés par la délégation régionale Première Couronne

#### ÉTAPE 2 JE VALIDE MON PROJET AVEC L'ACCORD DE MA COLLECTIVITÉ POUR M'INSCRIRE AU CNFPT

J'ai obtenu les informations nécessaires et je parle de mon projet avec ma collectivité notamment lors de mon entretien professionnel annuel. Elle doit valider mon projet pour que je puisse m'inscrire à une préparation à un concours ou à un examen professionnel auprès du CNFPT.

Je m'inscris au CNFPT et je suis convoqué à un test d'orientation obligatoire dans la plupart des cas.

#### ÉTAPE 3 JE REALISE MON PARCOURS DE FORMATION

Au vu des résultats obtenus au test, je valide mon parcours de formation avec ma collectivité.

Le CNFPT m'oriente sur un parcours de formation adapté à mes besoins :

- une entrée en préparation au concours ou à l'examen professionnel,
- une orientation vers un dispositif préalable à la préparation au concours ou à l'examen professionnel qui me permet de renforcer mes capacités en expression écrite, analyse, synthèse, voire en mathématiques ;
- un parcours de formation de remise à niveau ou d'acquisition des compétences de base, à définir avec le service formation de ma collectivité.

En fonction des résultats, je peux être amené à revoir et adapter mon projet de concours ou d'examen professionnel.

Il appartient à ma collectivité de valider la proposition du CNFPT qui m'accompagnera tout au long de mon parcours.

Je fais la démarche de m'inscrire au concours ou à l'examen professionnel de mon choix auprès de l'organisateur du concours ou de l'examen professionnel.

#### S'INSCRIRE A UN CONCOURS OU A UN EXAMEN PROFESSIONNEL EST UNE DEMARCHE PERSONNELLE.

Les concours ou les examens professionnels sont organisés par les centres de gestion (excepté pour les concours A+). Vous devez procéder à votre pré-inscription dans les délais fixés, auprès du Centre de Gestion organisateur.

#### ÉTAPE 4 JE PASSE LE CONCOURS OU L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Je suis convoqué-e aux épreuves par l'organisateur du concours ou de l'examen professionnel.

#### ÉTAPE 5 JE FAIS LE BILAN POUR AVANCER DANS MON PROJET D'ÉVOLUTION

J'obtiens les résultats du concours ou de l'examen professionnel, je peux faire un nouveau point sur mon projet initial, et éventuellement, je peux poursuivre un parcours de formation avec le CNFPT si ma collectivité me le conseille.

# GUIDE DE NAVIGATION SUR [WWW.CNFPT.FR](http://WWW.CNFPT.FR)

## ACCES AUX INFORMATIONS RELATIVES AUX PREPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS EN PREMIERE COURONNE

The screenshot shows the CNFPT website's header with the logo 'cnfpt.fr'. Below the header, there are four main categories: 'AGENT.E TERRITORIALE.', 'COLLECTIVITÉ', and 'FORMATEUR.RICE' on the right, and 'Se former', 'Évoluer', 'S'informer', and 'Nous connaître' on the left. A dropdown menu for 'Seine-Saint-Denis' is open. A red box labeled 'ETAPE 1' contains the text: 'SE GEOLOCALISER POUR ACCÉDER AUX INFORMATIONS PREMIÈRE COURONNE EN SÉLECTIONNANT VOTRE DÉPARTEMENT'. A red box labeled 'ETAPE 2' contains the text: 'CLIQUEZ SUR AGENT.E TERRITORIALE.' with an arrow pointing to the 'AGENT.E TERRITORIALE.' button. A red box labeled 'ETAPE 3' contains the text: 'CLIQUEZ SUR Choisir une formation' with an arrow pointing to the 'Choisir une formation' link under the 'AGENT.E TERRITORIALE.' section.

The screenshot shows the 'Choisir une formation' page. On the left, there are two sections: 'POLICE MUNICIPALE' and 'PRÉPA CONCOURS ET EXAMENS'. The 'PRÉPA CONCOURS ET EXAMENS' section has a sub-section titled 'Les dispositifs en première couronne'. On the right, there is a sidebar with links like 'Choisir une formation', 'Consulter les informations pratiques', and 'Découvrir ses possibilités d'évolution'. A red box labeled 'ETAPE 4' contains the text: 'AFFICHAGE DE LA PAGE NATIONALE CHOISIR UNE FORMATION POUR ACCÉDER AUX INFORMATIONS REGIONALES CLIQUEZ SUR PRÉPA CONCOURS ET EXAMENS Les dispositifs en première couronne'. A red box labeled 'ETAPE 5' contains the text: 'ACCÈS À LA PAGE PRÉSENTANT LES DISPOSITIFS DE PRÉPARATIONS ORGANISÉES PAR LA DÉLEGATION DE PREMIÈRE COURONNE'. An arrow points from the 'PRÉPA CONCOURS ET EXAMENS' section on the left to the 'PRÉPARATION AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS' section on the right.

### INFORMATIONS A DISPOSITION DANS CETTE PAGE

- [Calendrier prévisionnel des préparations aux concours et examens professionnels](#)
- [Règlement des préparations aux concours et examens professionnels](#)

### S'inscrire aux différents dispositifs

- [Préparation aux concours et examens professionnels de catégorie A +](#)
- [Préparation aux concours et examens professionnels de catégorie A](#)
- [Préparation aux concours et examens professionnels de catégorie B](#)
- [Préparation aux concours et examens professionnels de catégorie C](#)
- [Préparation au concours et examens professionnels sur titre accès sans test](#)
- [Dispositifs de préparation aux commissions d'évaluation professionnelle](#)

### La réception des résultats aux tests d'orientation

Les participantes et participants aux tests d'orientation des préparations aux concours et examens professionnels reçoivent les résultats individuellement et par courriel, à l'adresse électronique mentionnée sur la plateforme d'inscription en ligne. Ce courriel comporte les préconisations du CNFPT en fonction des résultats obtenus aux tests d'orientation.

### Se préparer aux tests et accéder aux ressources en ligne

- [Exemples de tests d'orientation pour l'accès aux dispositifs de préparation](#)
- [Centre de ressources documentaires](#)
- [Wiki territorial](#)



Délégation Île-de-France

## Préparation aux concours d'Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe Session 2023

### Date limite de réception des inscriptions par le CNFPT : 12 mars 2021

#### PREALABLE A L'INSCRIPTION ET INFORMATION RELATIVE AUX CONCOURS D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2<sup>EME</sup> CLASSE

- Avant toute inscription, le service chargé de la formation du personnel de la collectivité est tenu de vérifier que l'agent remplit les conditions pour présenter le concours d'Adjoint du Patrimoine principal de 2ème classe.
- Vous pouvez d'ores et déjà consulter la notice en ligne sur le [site](#) :

[https://www.cig929394.fr/sites/default/files/concours/C/culturelle/adjoint\\_du\\_patrimoine\\_principal\\_de\\_2e\\_classe/notice\\_ajoint\\_du\\_patrimoine\\_principal\\_de\\_2e\\_classe\\_20180920143644.pdf](https://www.cig929394.fr/sites/default/files/concours/C/culturelle/adjoint_du_patrimoine_principal_de_2e_classe/notice_ajoint_du_patrimoine_principal_de_2e_classe_20180920143644.pdf)

*Le service de formation des préparations aux concours et examens professionnels du CNFPT n'exerce aucun contrôle sur ces éléments.*

#### AIDE A L'ORIENTATION

- Des tests d'auto-évaluation sont mis à disposition des agents pour apprécier leur projet de concours et estimer leur niveau en français. Ils sont consultables sur le site [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr) : glisser le curseur sur « Choisir une formation » puis cliquer sur « Je souhaite préparer un concours ou un examen professionnel » pour accéder au « Test d'auto-évaluation ».

#### NATURE ET DATE DU TEST D'ACCES A LA FORMATION DE PREPARATION

- Le test mesure les capacités de lecture, de compréhension et de rédaction.
- Un exemple de test d'orientation en français est [en ligne](#) sur le site de la délégation Première Couronne.
- Date du test** : 20, 21 ou 25 mai 2021 sur la plateforme Formadist.

#### RESULTATS AU TEST D'ACCES A LA FORMATION DE PREPARATION

Selon les résultats obtenus au test, trois parcours de formation peuvent être proposés.

<b>■ Entrée directe</b> en formation de préparation concours ou examen professionnel.	<b>Sous réserve de la validation de l'employeur et des places disponibles</b>
<b>■ Dispositif de formation « Tremplin »</b> permettant de renforcer les capacités en expression écrite, analyse, synthèse. Les formations « Tremplin » comportent un ou deux modules : « Les fondamentaux de la langue écrite et orale » – 1 module de 5 jours ou 2 modules de 5 jours selon les besoins identifiés suite au test.	
<b>■ Parcours de formation de remise à niveau ou d'acquisition des compétences de base</b> à définir avec le service formation de la collectivité.	

#### DUREE ET CONTENU DU DISPOSITIF DE PREPARATION AUX CONCOURS D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2<sup>EME</sup> CLASSE

- Formation organisée de novembre 2022 à mars 2023
- Contenu
  - 8 journées d'entraînement à l'épreuve écrite pour les internes, 11 journées d'entraînement à l'épreuve écrite pour les externes
  - 2 journées sur l'organisation et le fonctionnement des collectivités territoriales,
  - 2 journées d'entraînement à l'épreuve orale de conversation avec le jury.

#### MODALITES D'INSCRIPTION A LA PREPARATION

- Les inscriptions s'effectueront sur la plateforme en ligne avec les codes suivants :  
**Interne Pantin : DXP4P001; Interne Issy Les Moulineaux : DXP4P001 ; Externe et 3ème concours : DXP4Q001**
- Les inscriptions seront closes le 12 mars 2021 dernier délai.

*Lors de l'inscription sur IEL, renseignement impératif de l'adresse mail individuelle de l'agent*

#### DATES D'INSCRIPTION AU CONCOURS D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2<sup>EME</sup> CLASSE ET CENTRE DE GESTION ORGANISATEUR

- Centre organisateur : centre départemental de gestion de Seine et Marne : [www.cdg77.fr](http://www.cdg77.fr)
- Retrait des dossiers d'inscription : 27 septembre 2022 au 2 novembre 2022, *sous réserve de modification*.
- Date limite de dépôt des dossiers d'inscription : 10 novembre 2022, *sous réserve de modification*.
- Date du concours : 28 mars 2023, *sous réserve de modification*.

**ATTENTION : l'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours.**

*Voir également au verso le règlement du service de formation Préparations aux concours et examens professionnels*

